Image not found or type unknown

Accident travail, employeur responsable

Par **Jeannolin Anthony**, le **02/04/2017** à **16:05**

Bonjour, je travail depuis peu dans une grande chocolaterie boulangerie, pour un cdd de 3 mois.

Aprés 1 mois de travail, j'ai eu un accident, mon bras c'est fait ecraser une lame qui tourne dans un gros fondoir a chocolat, je suis rester bloquer 10 minutes minimum. (le temps qu'il me sorte le bras de la machine en la demontant) L'interieur de la cuve étant à 60 degrés, le dos de ma main est brulé au 2 eme dégré.

il m'ont ensuite enmener au medecin, il s'est avéré que l'ecrasement de mon bras à endommagé un nerf, ce qui cause une paralysie partiel au niveau du poigné de ma main droite.

Depuis le 17 mars (date accident) je suis en arret, accident de travail et j'ai rdv au neurologue pour ma main le 7 avril.

J'ai appris hier que la securité du fondoir était désactivé, en ouvrant la trappe dans la quel j'ai mis mon bras, les lames qui tourne a l'interieur devrait s'arretez automatiquement. Ce qui ne fut pas le cas car il l'ont désactivé pour facilité le mélange du chocolat j'imagine.

Je n'était pas au courant qu'il y avais normalement une securité, je suis rentrer dans l'entreprise le 20 fevrier et on ne m'en a jamais parler.

A savoir : Personne n'a appellez les pompiers lors de mon accident, je pense qu'il on voulu éttoufé l'affaire au maximum en sachant qu'ils étaient en tord.

Le lendemin, de mon accident, un ami sur place ma informé qu'il on renforcé la securité dans toute l'entreprise.

Aujourd'hui, je souhaite lancer des poursuites contre mon employeur pour toute ces fautes.

Qu'en pensez vous ? que doit je faire ? qui doit je allez voir ?

Merci beaucoup

Par **P.M.**, le **02/04/2017** à **19:48**

Bonjour,

Vous pourriez donc déposer plainte et invoquer la faute inexcusable de l'employeur auprès de la CPAM...
Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...

Par **Visiteur120128**, le **04/04/2017** à **18:27**

bonjour,
je travail dans le triage de palettes et pour cela j'utilise une machine fabriquée sur mesure par une entreprise privée qui n'a aucun rapport avec la mienne.j'étais en CCD de 6 mois depuis deux jours lorsque la potence de ma machine est tombée et visiblement il s'agit des visses qui tiennent la potence qui on cédées (je précise que la machine était neuve elle avait moins de 2 mois d'utilisation)je ne portais pas de casque lors de l'accident car mon employeur ne me l'avait pas demander et ce n'est pas noter sur mon contrat de travail. Aujourd'hui la médecine du travail et la sécurité sociale ne veulent pas que je reprenne mon poste.Ma question est ce que je peux porté plainte contre mon employeur pour faute inexcusable ou alors est ce entièrement la faute du constructeur de la machine? Aujourd'hui toute ma carrière pro est en jeu car je ne travaille que dans la manutention...

Par **P.M.**, le **04/04/2017** à **18:53**

Bonjour,
Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés